

Faire de l'énergie la première politique euro- méditerranéenne commune



RÉSUMÉ

L'ÉNERGIE EST LE DOMAINE dans lequel l'interdépendance des pays euroméditerranéens est la plus stratégique: le tiers du gaz et le quart du pétrole consommés en Europe viennent d'Afrique du Nord, sans compter la part qui passe par la Turquie; 70% des exportations de pétrole et 90% des exportations de gaz de l'Afrique du Nord sont destinées à l'Europe. Cette interdépendance nous engage sur le long terme: terme pluri-décennal des contrats gaziers pour financer les infrastructures liées, impératif de recours progressif à des énergies non carbonées, temps requis pour planifier une production solaire rentable ou pour produire au Sud une électricité nucléaire.

L'énergie est aussi le domaine dans lequel la coopération concrète a été la plus profonde, avec la décision d'aller vers des marchés euroméditerranéens de l'électricité et du gaz, la réalisation de la boucle électrique méditerranéenne, le lancement du Plan Solaire Méditerranéen. Mais pour le moment, les grands contrats commerciaux ne se sont pas prolongés d'accords industriels; la défiance reste grande entre pays producteurs et pays consommateurs, y compris entre pays du Sud; on reste loin des ambitions affichées au début du processus de Barcelone.

PROPOSITIONS D'ACTION DE L'UPM

Six décisions, dont la plus importante est la sixième, mèneraient à une politique commune, qui mette fin à la défiance et au morcellement des marchés:

- 1) la sécurisation sur le long terme des achats comme des ventes, car aucune coopération durable ne peut se fonder sur des cours erratiques;
- 2) un partenariat technologique et industriel entre les deux rives;
- 3) des objectifs plus ambitieux et communs en matière d'énergie non carbonée;
- 4) un rôle plus central des opérateurs;
- 5) la mise sur pied d'outils de financement conjoints et de sécurisation des investissements;
- 6) l'association des PSEM aux réflexions stratégiques européennes dès l'amont des discussions, sans préalable ni conditions.

Cela comporte les décisions suivantes:

- achever l'interconnexion des réseaux électriques, et faire avancer l'intégration des marchés du gaz et

de l'électricité décidée en 2003, cette interconnexion technique et commerciale étant le préalable à tout partenariat régional;

- maintenir des accords de long terme pour l'achat d'énergie (gazière en particulier) entre les pays de l'UPM, avec des dispositifs de garantie des livraisons;
- sécuriser les investissements dans les PSEM et faciliter les accords de participation entre pays de la région, notamment afin d'accélérer le Plan Solaire Méditerranéen et la production de centrales nucléaires;
- créer un réseau euroméditerranéen de transfert de savoir-faire dans l'énergie et le carrefour eau-énergie (Institut Méditerranéen des Sciences et Techniques de l'Énergie et de l'Eau);
- afficher, pour l'ensemble de l'UPM et pas seulement pour l'Union européenne, des objectifs quantifiés pour les économies d'énergie, la part des énergies non carbonées (viser ensemble un objectif de 50% en 2050), et pour la réduction des émissions de gaz à effets de serre

(incluant un plan régional concerté de développement du nucléaire dans les PSEM);

- faire des opérateurs les acteurs de l'intégration énergétique régionale, en augmentant les moyens de l'Observatoire Méditerranéen de l'Énergie et en finançant une grande manifestation euroméditerranéenne annuelle associant les décideurs publics et privés de l'énergie;
- puisqu'il n'existe pas encore de politique énergétique européenne, puisqu'il n'existe aucune institution internationale associant pays consommateurs et pays producteurs, et puisque les PSEM et l'Europe sont des partenaires stratégiques dans ce domaine, proposer aux pays qui le souhaiteraient un cadre commun pour la stratégie et l'action dans le domaine énergétique: association des PSEM aux réflexions stratégiques énergétiques européennes, élargissement aux PSEM de la coopération européenne dans l'achat du gaz, élaboration conjointe d'un schéma directeur des «Autoroutes énergétiques transméditerranéennes et Sud-Sud».

1. L'énergie est le domaine dans lequel notre interdépendance est la plus grande

1.1. Une interdépendance euroméditerranéenne durable et stratégique

FACE À UNE RIVE NORD grande consommatrice d'énergie (la dépendance énergétique européenne atteindra 65% dès 2025 et même 80% pour le gaz), la rive sud dispose de 5% des réserves mondiales de pétrole et 3% de celles de gaz ; les PSEM sont pour l'Europe de très importants fournisseurs (le tiers du gaz et le quart du pétrole consommés en Europe viennent d'Afrique du Nord) ou territoires de transit (Turquie). Les pays producteurs ou de transit ne sont pas moins dépendants des marchés de consommation européens : 70% des exportations de pétrole et 90% des exportations de gaz de l'Afrique du Nord sont destinées à l'Europe.

Le potentiel de collaboration énergétique entre pays de l'UPM est donc stratégique, et il est installé pour longtemps. Il peut être la base d'un partenariat ambitieux sur les trois volets énergétique, environnemental, et industriel.

VOLET ÉNERGÉTIQUE. Il s'agit de sécuriser à la fois les approvisionnements et les débouchés commerciaux. La question de la sécurisation des approvisionnements se pose autant pour les pays européens que pour les PSEM non producteurs d'hydrocarbures. Dans les PSEM, dix millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'énergie ; la demande en énergie primaire va y croître de 5% par an d'ici 2030. Il est donc essentiel qu'un accord des pays de l'UPM porte sur l'ensemble de ces approvisionnements, Sud-Nord et Sud-Sud. Quant à elle, la question de la sécurisation des débouchés commande de conserver des accords gaziers à long terme. Compte tenu qu'il n'existe aucun cadre juridique commun entre les pays de l'UE et les PSEM, une politique commune doit reposer sur des engagements commerciaux à long terme ; faute de quoi la région en restera à des opportunités ponctuelles, et ne disposera pas de la visibilité nécessaire pour construire dans la durée.

VOLET ENVIRONNEMENTAL. La Méditerranée est une des régions du monde dans lesquelles l'impact du réchauffement climatique va être le plus sévère. Elle doit donc faire du développement durable un axe prioritaire. Le *paquet climat énergie* fixe un cap ambitieux à la consommation énergétique européenne à l'horizon 2020. Les PSEM ne sont pas en reste ; ils adoptent des mesures environnementales mais qui restent insuffisantes. L'article 9 de la directive européenne EnR du *paquet climat énergie*

est un outil de coopération potentiellement important, y compris en termes d'investissements : les pays de l'UE pourront compter, dans leur bilan énergétique, les énergies renouvelables produites hors UE notamment dans les PSEM.

VOLET INDUSTRIEL. L'énergie constitue un immense potentiel industriel pour l'ensemble de la région. La BEI estime à 100 milliards d'euros les besoins d'investissement des PSEM dans l'énergie pour les dix prochaines années. L'Observatoire Méditerranéen de l'Énergie va plus loin : dans le seul secteur électrique, il estime qu'à l'horizon 2020 les pays riverains de la Méditerranée – essentiellement sur la rive sud – devront se doter d'une capacité additionnelle de 220 GW ; sans tenir compte du renouvellement des centrales existantes, ce sont 440 nouvelles unités de 500 MW qui seraient à construire, pour un investissement de 120 milliards d'euros. Le Plan Solaire Méditerranéen se chiffre en dizaines de milliards de dollars, sans compter l'augmentation des lignes transméditerranéennes de transport électrique. Dans le transport de gaz, l'ordre de grandeur du coût d'un gazoduc est de 10 milliards de dollars, celui d'une usine de liquéfaction d'1 milliard. Dans le pétrole, la région est très déficitaire en matière de production de gaz oil. Un immense co-développement technologique et industriel peut se mettre en place, pour autant qu'on dépasse les seules relations commerciales.

1.2. L'existant

L'énergie est le domaine dans lequel le partenariat Euromed a été le plus tangible. Les ministres de l'énergie du processus de Barcelone ont décidé dès 2003 d'aller vers un marché intégré du gaz et vers un marché intégré de l'électricité. L'achèvement programmé de la boucle électrique méditerranéenne en est un des éléments importants. Le lancement en 2008 d'un Plan Solaire Méditerranéen de 20 GW à l'horizon 2020 supposera une intensification de ce programme, qu'il s'agisse des infrastructures de production ou de transport de l'électricité ou des aspects réglementaires.

Sur le plan institutionnel, un Forum euromed de l'énergie réunit les ministres concernés – pas très souvent mais régulièrement ; les agences nationales dédiées aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables se sont constituées en réseau (Medener), les régulateurs nationaux de l'électricité et du gaz également (Medreg), et Medelec fait avancer la boucle électrique. Enfin la région dispose avec l'Observatoire Méditerranéen de l'Énergie d'un outil de coopération entre opérateurs.

Mais pour le moment, les contrats commerciaux ne se sont pas prolongés d'accords indus-

triels, faute d'outils juridiques et financiers communs, et faute d'une vision partagée. La défiance reste grande vis-à-vis de pays producteurs dont le pouvoir de «fermer les robinets» est surévalué, ou vis-à-vis de pays consommateurs à qui il est reproché de fermer leur marché de la distribution.

2. Lancer la première politique euroméditerranéenne commune

PAR RAPPORT À LA COOPÉRATION énergétique euroméditerranéenne en cours, six décisions doivent être prises pour mener à une véritable politique commune, la plus importante étant l'association des PSEM aux réflexions stratégiques européennes dès l'amont des discussions, sans préalable ni conditions.

2.1. Sécuriser les accords d'approvisionnement entre pays producteurs et pays consommateurs

Cette sécurisation suppose :

- d'accélérer la mise en place du marché euroméditerranéen de l'électricité et du gaz ;
- de faire de l'accès des populations des PSEM à l'énergie une priorité aussi importante que la sécurité de l'approvisionnement énergétique des pays européens ;
- de bien maintenir des accords de long terme pour l'achat d'énergie entre les pays de l'UPM (notamment dans le gaz) avec des dispositifs de garantie des livraisons, tant en Sud-Nord qu'en Sud-Sud afin de permettre des échanges Sud-Sud pour le moment très limités.

2.2. Nouer un partenariat industriel et technologique

Chaque accord commercial de livraison d'énergie devrait entrer dans le cadre d'un partenariat technologique et industriel régional. Les PSEM producteurs d'hydrocarbures ne doivent plus être réduits à une source de matières premières, mais développer leur potentiel industriel et technologique sur cette base. Un partenariat régional comporterait deux volets :

- 1) La sécurisation des investissements dans les PSEM et la facilitation des accords de participation (sociétés mixtes) entre pays de la région, tant en Nord-Sud qu'en Sud-Sud :
 - favoriser, par association d'investissements du Nord, du Sud et du Golfe, l'implantation au Sud de capacités de raffinage afin de réduire le déficit croissant en gasoil, et de productions dérivées du pétrole (pétrochimie, engrais..., dont l'Afrique du Nord par

exemple pourrait devenir une plateforme productive de dimension mondiale) ;

- intensifier les participations conjointes Nord-Sud aux niveaux de la prospection et de la production gazière, du transport par gazoducs, de la régazéification, de la production d'électricité et de la distribution ;
- achever et développer l'interconnexion des réseaux électriques (boucle méditerranéenne) ;
- accélérer la mise en place du Plan Solaire Méditerranéen (en y articulant les projets Desertec et Transgreen), en favorisant la production au Sud de composants (éléments des unités photovoltaïques, des centrales thermosolaires, etc.).

2) La création d'un réseau euroméditerranéen dédié au transfert de savoir-faire dans l'énergie («Institut Méditerranéen des Sciences et Techniques de l'Energie et de l'Eau», IMESTENE)

- consacré à l'énergie et au carrefour eau-énergie ;
- centré sur la planification stratégique, la maîtrise de la demande et la promotion des énergies non carbonées ;
- servant d'interface entre les milieux académiques, administratifs et industriels, et appuyé sur les technopoles ;
- assurant des missions de formation (label commun de Masters), recherche (Ecole doctorale et post-doctorale ouverte aux professionnels de la région), transferts de technologies, coopération technique et échange d'expériences ;
- structuré en consortium d'une demi douzaine de points focaux nationaux partenaires, avec un centre de compétences jouant le rôle de tête de réseau (sur le modèle du Ciheam dans l'agriculture) et dont l'EMUNI pourrait assurer le fonctionnement ;
- financé par les gouvernements de l'UPM qui le souhaiteraient, mais géré de façon indépendante et transparente par des spécialistes issus des deux rives de la Méditerranée et bénéficiant de l'autorité reconnue par leurs pairs.

2.3. Aller plus loin dans les objectifs d'énergie non carbonée, envisager un plan nucléaire régional

Les projections laissent prévoir que les énergies fossiles continueront, à l'horizon 2030, de constituer 80% de l'énergie primaire dans les pays méditerranéens. Ce n'est soutenable ni écologiquement, ni économiquement car les pays producteurs n'ont pas des réserves inépuisables et dépendent trop des exportations d'hydrocarbures. Dans le cadre d'une stratégie méditerranéenne de développement durable, il est impératif d'afficher, pour l'ensemble de l'UPM et pas seulement pour l'UE, des objectifs quantifiés pour :



- les économies d'énergie (dont le potentiel est immense dans les PSEM car leur intensité énergétique est élevée, correspondant à des économies «gourmandes» en énergie);
- la part des énergies non carbonées (l'objectif de 20% d'énergies renouvelables en 2020 de l'UE doit être étendu aux PSEM, un objectif commun de 50% d'énergies non carbonées en 2050 peut être décidé);
- la réduction des émissions de CO₂, ce qui inclut un plan concerté de développement du nucléaire dans les PSEM, à une échelle forcément transnationale (Maghreb notamment).

2.4. Faire des opérateurs les acteurs de l'intégration énergétique régionale

Un tel partenariat suppose d'obtenir des Etats qu'ils établissent les prévisions de leurs besoins et de leur production énergétiques à moyen terme, et transmettent régulièrement ces informations à l'OME, qui joue de fait le rôle d'expertise régionale, et dont les moyens seraient renforcés. Le grand avantage de l'OME est qu'il est d'abord un regroupement d'opérateurs. Si l'on veut associer les opérateurs aux réflexions stratégiques et au financement du partenariat euroméditerranéen (on voit le rôle clé des opérateurs dans la coopération en Europe faute de politique énergétique européenne), il faut faire de l'OME l'outil de référence. Par ailleurs, une manifestation périodique pourrait rassembler les acteurs euroméditerranéens de l'énergie, décideurs des administrations et des opérateurs.

2.5. Financement

Des fonds spécialisés, associant capitaux privés et publics, pourraient contribuer au financement des projets énergétiques et des opérations industrielles

en aval. Un fonds carbone régional pourrait faciliter l'investissement dans des projets MDP (Mécanisme de Développement Propre) et favoriser un développement énergétique plus sobre en carbone.

2.6. Associer d'emblée les PSEM aux réflexions stratégiques énergétiques européennes

Puisqu'il n'existe pas encore de cadre institutionnel et juridique européen dans le domaine énergétique, puisqu'il n'existe aucune institution internationale associant pays consommateurs et pays producteurs, et puisque les PSEM et l'Europe sont des partenaires stratégiques dans ce domaine, l'UPM pourrait innover de manière radicale et proposer aux pays qui le souhaiteraient un cadre commun pour la stratégie et l'action dans le domaine énergétique, en :

- réfléchissant ensemble, dès le début, et en mettant en commun leurs informations stratégiques, sans préalable ni conditions politiques, à un plan régional d'efficacité énergétique et de promotion des énergies non carbonées (diagnostic et objectifs partagés);
- élaborant conjointement un schéma directeur des *Autoroutes énergétiques transméditerranéennes et Sud-Sud* qui engloberait les voies actuelles de transport d'énergie et les projets futurs en prenant en compte les impératifs du développement durable et du partenariat industriel entre les pays de l'UPM. Ce schéma, une fois approuvé, bénéficierait de financements préférentiellement dédiés à ces liaisons;
- élargissant aux PSEM la coopération associant pouvoirs publics et opérateurs afin, à la fois, de renforcer le pouvoir de négociation de l'Europe, et d'y associer les pays producteurs du Sud de la Méditerranée (leur position stratégique étant bien plus compatible avec les intérêts européens que ne l'est la position de la Russie).



IPEMED

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -